



HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR
DE MONTRÉAL



CHU Sainte-Justine
Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant



VISIOCONFÉRENCES *Au cœur de la trauma*

HSCM – Salle G.4115

VISIOCONFÉRENCE*

PRÉSENTATION PDF**

Mercredi 11 avril 2012, 16 h 15 à 17 h 15



Laurence Lacouture

Infirmière clinicienne à l'Unité d'urgence et instructeur TNCC, HSCM

Traiter un patient intoxiqué : tout un défi !

Nous avons parfois l'impression que c'est samedi tous les jours dans notre salle de trauma ! Les patients font leur arrivée dans nos salles d'urgence et sont, plus souvent qu'autrement, intoxiqués par une substance psychotrope quelconque. Quel beau défi pour le personnel infirmier de conjuguer avec cette double problématique. Il est souvent difficile d'effectuer une évaluation initiale fiable de ces patients. Comment différencier les effets de certaines drogues, des signes et symptômes reliés au traumatisme ? Est-ce possible que nous soyons aveuglés par nos préjugés et qu'ils nous empêchent de soigner adéquatement ces patients ?

* **Personne ressource pour visio : martin.legault.hsc@ssss.gouv.qc.ca**

** La présentation est disponible sur le site de Trauma Québec, le vendredi précédant la conférence.
<http://traumaquebec.com/Enseignement/Visioconference.html>

La Direction du Développement professionnel continu (DPC) de la faculté de médecine de l'Université de Montréal est pleinement Agréée par Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC) et par le Collège des médecins du Québec (CMQ).

La Direction du DPC reconnaît, à la présente activité, 1 heure(s) créditée(s) de catégorie 1 pour les médecins omnipraticiens (médecin de famille) ou spécialistes présents. Pour les médecins spécialistes membres du Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC), la Direction du DPC reconnaît 1 crédit de la section 1 par heure de participation pour un total de 1 crédit(s) pour l'activité globale conformément au programme du maintien du certificat du CRMCC.

Pour tout autre professionnel participant, ce programme donne une attestation de participation de 1 heure(s). Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à leur participation.